

Mairie de CHAUCENNE Janvier 2018

Les vœux du Maire un moment de partage essentiel dans la vie d'une commune...

Les Chaucennois sensibles à l'évolution de leur commune, dans un contexte en pleine mutation, sont venus nombreux s'informer des projets communaux et intercommunaux et aussi profiter de ce moment d'échange avec nos élus de proximité. Cette année ont répondu à l'invitation M. Michel Vienet (Conseiller départemental), Mme Fanette Charvier (notre nouvelle Députée) et M.



Gabriel Beaulieu (vice président de la CAGB). Les Maires et Adjoints d' Audeux et Noironte, les enseignants, les responsables d'associations étaient également présents.

Après la présentation des vœux, le Maire a remercié Bernard Madoux avec qui nous avons travaillé et souhaité à Claude Maire récemment élu et à sa nouvelle équipe d'être des éléments moteurs dans notre intercommunalité. Des remerciements sont adressés à Céline Gayet pour son engagement municipal et surtout pour cette présidence du SIVOM avec des vœux de réussite à Stéphanie Tournier qui lui a succédé. Réussite à Françoise Poirey qui a souhaité rejoindre la commune d'Emagny. Béatrice Girardot, assure son remplacement jusqu'au 21 janvier 2018. Ensuite nous aurons à procéder à une nouvelle embauche.

Pour les élus Chaucennois, l'année 2017 a été une année très fortement marquée par la

volonté de développer et de renforcer l'intercommunalité de proximité née autour de la scolarisation des enfants de nos trois communes d'Audeux-Chaucenne-Noironte.

Dès le 20 janvier 2017 un conseil intercommunal réunissait les élus d'Audeux-Chaucenne-Noironte pour une présentation du résultat de l'étude commandée à l'Audab sur l'attractivité de nos territoires et sur les perspectives démographiques de nos communes. L'objectif était de prendre connaissance des différents scénarios d'évolution de nos villages et de mesurer les impacts sur les effectifs scolaires. Cette réunion, a permis à chacun d'entendre les attentes et les craintes exprimées par les élus, mais surtout la mise en place de pistes de travail pour sécuriser dans le temps un effectif scolaire justifiant de la présence d'une école maternelle et primaire sur nos territoires. Cette soirée a mis en lumière les atouts de nos territoires que nous pouvons légitimement faire valoir.

2017 c'est aussi la mise en place de la lettre d'information commune de nos trois villages qui relate chaque bimestre l'actualité de notre intercommunalité et rend compte en particulier de nos démarches sur le projet d'une nouvelle école intercommunale. L'intercommunalité de proximité c'est une manifestation commune des comités des fêtes de nos villages avec l'opération Téléthon 2017. Autre grande première de l'intercommunalité de proximité: dès demain les employés communaux de nos communes, dans le cadre d'une convention de mutualisation de moyens, vont débuter ensemble un chantier de rénovation d'un appartement communal à Chaucenne. Cette première mission pourra être poursuivie dans d'autres domaines de compétence communale de manière à conforter ces emplois locaux dans un contexte de transfert à d'autre structures.

Dans ce numéro:

Les vœux du Maire un 1,2 moment de partage essentiel dans la vie d'une commune...

Vie communale et inter-communale.... 3,4



Les vœux du Maire, suite...

C'est aussi la poursuite active de la recherche par le comité de pilotage du groupe ACN, d'un site adapté, sur l'une ou l'autre de nos communes, pour notre future école intercommunale. Nos trois conseils municipaux ont voté un crédit d'étude et missionné le service aide aux communes de la CAGB pour nous accompagner dans cette démarche. Cette décision, n'a produit à ce jour qu'une seule rencontre de prise de contact. Nous espérons que le service technique de la CAGB sera à la hauteur de nos attentes et que les difficultés de démarrage de la prestation pour cette mission seront vite gommées. Les élus d'Audeux-Chaucenne-Noironte doivent pouvoir disposer dès la fin du premier semestre 2018 des éléments pour arrêter leur choix et en mesurer les conséquences. Cette décision impactera le devenir du Centre de vie et surtout conditionnera les enveloppes financières destinées d'une part à une mise aux normes adaptée à la future utilisation de ce bâtiment et d'autre part, à notre éventuelle contribution à un projet intercommunal.

Pour l'intercommunalité du grand Besançon, l'année 2017 sera marquée par le grand changement du 1^{er} janvier 2018 à savoir le transfert de la compétence eau assainissement au grand Besançon (sujet traité en page 4).

Concernant les projets 2018 de la CAGB, c'est la possible transformation en communauté urbaine dès 2019, (sujet abordé dans le dernier Info-communes ACN et par Gabriel Baulieu ce jour même).

Concernant notre village, 2017 marquera la fin de la halte-garderie après 23 années de bons services. Les premiers enfants qui sont passés par la halte, sont maintenant de jeunes parents à leur tour, et, notre structure n'est plus adaptée à leurs attentes.

Les changements en cours d'années des directrices, la baisse de la démographie, conjuguée aux nouvelles normes d'accueil des jeunes enfants, la suppression du contrat aidé d'assistante à la directrice ont contribué à creuser un déséquilibre financier difficilement supportable malgré l'appui de la Caisse d'Allocation Familiale. Une opportunité de nouvelle activité pour notre directrice, dès ce début 2018, a accéléré la fermeture de notre halte-garderie au 31 décembre 2017. Merci à ceux qui ont œuvré à son rayonnement. Pour autant, notre collectivité souhaite que ce volet petite



enfance ne soit pas oublié mais intégré dans la réflexion d'un projet d'école intercommunale avec des moyens renouvelés et une assise financière renforcée.

2017 c'est aussi un programme de remplacement partiel de l'éclairage public pour poursuivre les recherches d'économie d'énergie débuté avec l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit. L'entreprise n'ayant pas été en mesure de livrer l'ensemble de la commande sur l'année écoulée, les travaux devraient reprendre au cours de ce mois. Une nouvelle tranche d'installation de lampes basse consommation devrait être réalisée après le vote du budget 2018.

2018 ce sera le début de la réalisation du lotissement les 'Rives de la Lanterne'. M. le Préfet a signé l'autorisation de commencer les travaux le 22 décembre 2017. 18 lots pour de la maison individuelle et 2 lots pour des logements individuels groupés ou petits collectifs seront proposés dans le courant de cette nouvelle année. Nous espérons que l'offre de Néolia chargé de la commercialisation rencontre le succès. Les nouveaux Chaucennois seront les bienvenus.

Parallèlement à ce projet privé, nous souhaitons reprendre le réseau d'assainissement du secteur des Varennes et bénéficier de l'extension du réseau de collecte liée à la création du lotissement. Ces travaux font partie des dernières préconisations du schéma d'assainissement collectif. Le transfert de la compétence fera qu'ils seront conduits en liaison avec les services de la régie communautaire.

Notre commune accompagnera la mise en place du nouveau lotissement par un aménagement d'entrée destiné à sécuriser les mouvements du lotissement et du village. Voilà quelques pistes d'investissement, qui vont certainement solliciter un besoin de gros moyens financiers dans un contexte incertain pour les finances communales.

Compétence prise par l'agglomération à compter de janvier 2018 : GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation), financée par une nouvelle contribution des ménages. L'agglomération devrait reprendre la gestion du dossier de l'amélioration de la qualité des eaux de la Lanterne dont la procédure administrative est pourtant arrivée sans encombre à son terme.

Je terminerai ce petit tour d'horizon en vous renouvelant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année au mon nom et au nom de tous les membres de votre conseil municipal.

Meilleurs vœux à vous tous qui œuvrez dans nos communes ; Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, M. et Mesdames les enseignants, les employés de nos collectivités, les bénévoles du CCAS, de la bibliothèque, du fleurissement, les membres de la commission bois, les déléguées à la révision des listes électorales, l'équipe d'animation du jeudi.

Vie communale et intercommunale...

Tarifs ht des services CAGB Eau et Assainissement pour Chaucenne au 1er janvier 2018 TVA : eau 5,5% assainissement 10%

EAU et ASSAINISSEMENT	
de 0 à 120 m³	1.31
de 120 à 400 m ³	1.27
au delà de 400 m³	1.20
modernisation des réseaux	0.15
redevance pollution	0.29
redevance prélèvement	0.06
location compteur par an	24.00
assainissement redevance par m ³	1.42
assainissement part fixe par an	53.00
TAXE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	
payable une seule fois	2000.00
TAXE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
	24.00

26 janvier 2017 : soirée d'échange sur le thème 'les écrans et l'enfant'...animée par Marie Jo Gacek et organisée par les Francas, le CCAS de Pelousey et le RFAM du canton d'Audeux.

Inscription avant le 17 janvier au 06 32 15 35 42 Garderie possible pour les enfants.





Vacances de février : Stages de natation et patinage organisés par la ville de Besançon Du 12 au 16 février Du 19 au 23 février

Renseignements : Direction des Sports 26 rue Mallarmé 25000 Besançon 03 81 41 23 05 www.besancon.fr/sport

1er janvier 2018 : une nouvelle histoire d'eau à Chaucenne...

Après plus de 80 années de gestion communale notre eau potable est prise en charge par le nouveau service Eau-Assainissement de la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'une régie.

L'aventure de l'eau potable à Chaucenne a débuté en 1933, sous l'impulsion du Conseil municipal présidé par Monsieur Georges Rechaux. A cette époque l'alimentation en eau était assurée par les fontaines approvisionnées par la source des Corcelles. Toute-fois par temps de pluie cette fontaine présentait des signes de turbidité. Le conseil décida alors de faire procéder à de nouvelles analyses de l'eau de St Symphorien (une première analyse avait déjà été faite en 1911). Ces analyses se révélant positives, le conseil sollicita Mr Pajot, ingénieur hydrogéologue à Besançon, pour dresser un projet d'amener et vota les crédits nécessaires à cette étude de projet. L'enquête préalable aux travaux est bouclée en décembre 1933. Le 17 mars 1934 le projet de captage est présenté au conseil et, est évalué à 206 600 frs que la commune de possède pas. Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat. Celui-ci donne une réponse positive en septembre 1936 et la commune contracte auprès des particuliers des emprunts pour mener les travaux. L'entreprise Carmille de Larnod réalisera les travaux. Dès 1936, un budget de fonctionnement est mis en

place et quatre catégories de branchement sont proposées en fonction des besoins de la maison ;

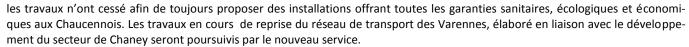
 1^{ere} catégorie pour les femmes seules, 2^{eme} catégorie pour les ménages sans bétail, 3^{eme} catégorie pour les cultivateurs possédant cinq têtes de bétail et moins et, enfin la 4^{eme} catégorie pour les cultivateurs possédant plus de cinq têtes de bétail.

Dès 1942, le conseil municipal est en mesure de rembourser une partie des emprunts contractés. Le 13 novembre 1944, le conseil municipal relève le manque de crédit pour régler la facture d'électricité par la compagnie électrique pour la période de 1941 à 1944.

En décembre 1944, la commune de Pelousey sollicite notre commune pour utiliser le trop-plein de la fontaine St Symphorien. Un nouveau local est construit. Chaucenne assurera la production pendant une douzaine d'année et reprendra le local de pompe après l'adhésion de Pelousey au Syndicat du Val de L'Ognon.

Au fil des années le réseau de distribution a été entretenu et développé ; construction et rénovation d'un nouveau réservoir, agrément et protection du captage, renforcement de la capacité de pompage, aménagement du puits de prélèvement, installation de la télésurveillance, remplacement du système de désinfection au chlore par un traitement aux ultra violet.

Parallèlement l'assainissement a été mis en place dès 1974 et depuis cette date



Les Chaucennois peuvent être légitimement fiers de transférer au nouveau service de l'agglomération, même si des améliorations sont toujours possibles, une eau de qualité et des installations conformes à la réglementation. Pour autant ce transfert n'a pas entrainé de bouleversement depuis ce début de mois. Les Chaucennois conservent leur eau et il appartient à notre employé communal d'assurer, dans le cadre d'une convention avec l'agglomération, la mission de surveillance de nos installations. Le nouveau service prendra en charge la maintenance et sera l'interlocuteur et l'intervenant technique en cas de difficultés. La nouvelle facturation sera établie par la communauté d'agglomération dans le cadre d'une régie avec une bonne surprise puisque les abonnés Chaucennois verront la part assainissement de leur facture baisser dès cette année.

A travers ce rapide petit historique, je souhaite rendre hommage à nos prédécesseurs élus, Maires, conseils municipaux, employés communaux qui ont tous œuvré, souvent dans l'ombre, pour offrir à tous les usagers du service l'assurance de disposer chaque jour de la ressource indispensable à la vie. Merci à ceux qui, de jour comme de nuit, se sont relayés pour s'assurer de la continuité du service, que les pompes fonctionnaient ou que le niveau dans le château d'eau était suffisant pour la distribution et la sécurité du village. Merci aux élus qui ont choisi et assumé tout au long de ces années la volonté de poursuivre le chemin tracé en restant responsable de notre ressource.

Aujourd'hui l'aventure va se poursuivre dans le cadre d'une nouvelle régie dotée de moyens supérieurs gage d'une sécurité plus grande en terme technique comme en ressources humaines. La structure juridique et la mutualisation de moyens à l'échelle de ce bassin de vie devraient assurer aux abonnés une qualité de service à un tarif maitrisé.

Et, même si le logo de votre facture va changer, l'eau de votre robinet restera celle de St Symphorien.

